



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 15 décembre 2015

L'an deux mille quinze et le quinze décembre à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES BATUT - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - DEGLISE - GALZIN - LENCOU - MAZARS - SEGUR - VANDENDRIESSCHE - VIALA B.

M. Olivier DUVAL a donné procuration à Mme Catherine RABOU

M. Edouard DELOUVRIER a donné procuration à M. Thierry BARDOU

N° 2015/183

**Objet : Attribution du marché à bons de commande pour des travaux de remise en état ou création d'ouvrages hydrauliques 2015-2016-2017
(Annule et remplace la délibération n° 2015/181 du 15/12/2015)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la passation du marché à bons de commande pour la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout pour des travaux de remise en état ou création d'ouvrages hydrauliques,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 09 février 2015 et les différentes propositions transmises,

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le lundi 10 mars 2015, a analysé les six propositions transmises en tenant compte du prix des prestations et de leur valeur technique.

La Commission d'Appel d'Offres a retenu comme étant la mieux-disante la SARL SUDRE ZA Borio Nobo 81570 VIELMUR SUR AGOUT pour le lot n°1, ANDREO TP Le village 81500 CABANES pour le lot n°2, MPA Services 18 rue du Chêne 81440 VENES.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'Offres et de retenir la SARL SUDRE pour le lot n° 1, ANDREO TP pour le lot n° 2 et MPA Services pour le lot n°3 pour les travaux de remise en état ou création d'ouvrages hydrauliques pour l'année 2015 – pour des montants de prix unitaires suivants :

LOT 1 Prix HT au mètre		LOT 1 Prix HT à l'heure	
Création fossés sans évacuation	Création fossés avec évacuation	Location pelle	Location camion
1,10	2,10	77,00	65,00

Encadrée par les montants de l'opération suivants :

Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
5 000 € HT	20 000 € HT

LOT 2 Prix HT au mètre		LOT 2 Prix HT à l'heure	
Création fossés sans évacuation	Création fossés avec évacuation	Location pelle	Location camion
1,00	1,90	67,00	55,00

Encadrée par les montants de l'opération suivants :

Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
5 000 € HT	20 000 € HT

LOT 3 Prix HT au mètre		LOT 3 Prix HT à l'heure	
Création fossés sans évacuation	Création fossés avec évacuation	Location pelle	Location camion
0,95	1,90	69,00	58,00

Encadrée par les montants de l'opération suivants :

Montant minimum € HT	Montant maximum € HT
5 000 € HT	20 000 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- attribue le marché remise en état ou création d'ouvrages hydrauliques pour l'année 2015-2016-2017 à la SARL SUDRE pour le lot 1, ANDREO TP pour le lot 2 et MPA Services pour le lot 3, comme indiqué ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Annexe Voirie 2015.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-Préfecture le 28 décembre 2015.

Le Président,

Raymond GARDELLE

